

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante H-85 WG

de la société COSMOCEL SA

enregistrée sous le n°2021-0670

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom PHYTALAND.

Informations générales

Noms du produit	H-85 WG TURF RX H85 NUFASUPPORT' PHYTALAND
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	COSMOCEL SA Paseo Pamplona 9, 1B 500004 Zaragoza Espagne
Classe - Type	Engrais
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	008-2018.01
Numéro d'AMM	1180071

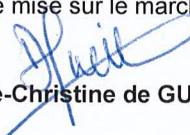
L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

19 FEV. 2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN